République Islamique de Mauritanie Honneur-Fraternité-Justice

SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE

DIRECTION DE LA PROMOTION FEMININE Projet IDF-27298 (Banque Mondiale)

ETUDE SUR LE DIVORCE EN MAURITANIE

<u>Réalisée par</u>: Mohamed Lemine Salem Ould Moujtaba Démographe

ETUDE SUR LE DIVORCE EN MAURITANIE

SECTION I: JUSTIFICATION ET CONTEXTE	3
1.1 Importance du problème	3
1.2 Objectifs de l'étude	
1.3 Revue de la littérature	4
• Recensement Général de la Population (1977)4	
• Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité (1981)	
• Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1988)	
• Enquête Nationale sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (1990)6	
• Etude sur les causes et conséquences du divorce (2001)	
• Etude sur la nuptialité et la mobilité conjugale7	
Code du statut Personnel8	
1.4 Source des données et leur limites	8
SECTION II: AMPLEUR ET DYNAMIQUE DU DIVORCE	13
2.1 Etat matrimonial	13
2.2 Polygamie	16
2.3 Calendrier du mariage	
2.4 Prévalence du divorce	,19
SECTION III: CAUSES ET CONSEQUENCES DU DIVORCE	24
3.1 Quelques facteurs liés au divorce	24
a) Choix du marib) Consanguinité	
u) Consanguinic	ΔU
3.2 Causes du divorce	.29
3.3 Conséquences du divorce	.32
SECTION IV: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	.33
Références bibliographiques	35
Tableaux	
Questionnaire	

SECTION I: JUSTIFICATION ET CONTEXTE

1.1 Importance du problème :

Les mutations sociales, qu'a connues la Mauritanie au lendemain de son indépendance et qui se sont accélérées sous l'effet de la sédentarisation massive des populations, ont bouleversé les modes de vie et changé les rapports sociaux. Cette évolution n'a pas épargné la structure de la famille- qui constitue le noyau de la société- en agissant sur l'un de ses fondements les plus profonds : le mariage qui « est source d'équilibre de la vie sociale par la sécurité, la stabilité et la chaleur humaine .» (Ould Kebd, 1994).

Le divorce est un phénomène social dont la fréquence, la manifestation et l'intensité varient d'une société à l'autre en fonction de la spécificité culturelle, de la situation économique et de la législation mise en vigueur. Il constitue l'un des problèmes majeurs de la société mauritanienne qui porte un grand préjudice à la stabilité des ménages et l'unité de la famille. Bien qu'il ne s'agit pas d'un phénomène social nouveau, sa perception a pris une autre dimension au cours des dernières années. Selon Ould Kebd (1994), « le divorce, donc qui était considéré par le milieu social comme un acte se rapprochant de l'hérésie, était assez peu fréquent et la stabilité du mariage entre époux était assurée par le pouvoir patriarcal coercitif et dissuasif au sein de la famille. ».

Cette étude traitera le divorce dans l'acception où il est question de dissolution du mariage selon la volonté de l'un des deux époux ou celle des deux à la fois. S'agit-il dans le contexte mauritanien du divorce ou de la répudiation ? La dimension entre les deux n'est souvent pas bien perçue. Bien que la forme la plus répandue en Mauritanie est la répudiation qui est définie par le Code du Statut Personnel comme étant « la dissolution du mariage par la volonté unilatérale du mari »¹-, la littérature en général ne fait pas de distinction entre les deux concepts. Cette équivoque est levée par le code de la famille qui stipule que « Le divorce est la dissolution du mariage prononcée par le juge dans les conditions prévues au présent code.² ».

¹ Code du statut personnel, Titre II, Chapitre 1, Article 83, Page 6.

² Idem, Article 100, Page 7.

1.2 Objectifs de l'étude :

Cette étude sur le divorce en Mauritanie vise à atteindre les objectifs suivants :

- Disponibiliser des indicateurs statistiques sur les causes, l'ampleur et la dynamique du divorce en Mauritanie;
- □ Analyser le comportement et les conséquences du phénomène sur le plan national ;
- □ Procéder à une confrontation avec les indicateurs issus du Recensement de 1977 et celui de 1988 ;
- □ Formuler des recommandations pertinentes.

1.3 Revue de la littérature

Une étude quantitative exhaustive sur le phénomène du divorce en Mauritanie doit impérativement passer en revue les différentes sources de données disponibles sur la question en vue de pointer l'insuffisance de données et d'évaluer la pertinence des indicateurs.

La question du divorce peut être appréhendée à des niveaux différents conformément à la nature de la source. Ainsi, les sources qui seront abordées ici sont les recensements de la population (1977 et 1988), l' Enquête sur la fécondité de 1981 et l'Enquête PAP Child 1990. Aussi, il sera question d'aborder quelques sources d'informations qualitatives.

• Recensement Général de la Population (RGP) 1977:

Le recensement de la population saisi pour chaque individu sur la situation matrimoniale actuelle (célibat, mariage, divorce et veuvage). La population retenue pour la tabulation est celle âgée de 12 ans et plus. Les résultats ont montré que la proportion des femmes divorcées augmentent au fur et à mesure qu'on avance dans l'âge. Ainsi, pour le groupe 12 à 14 ans, le pourcentage est de 10%, alors que pour le groupe 50 ans et plus, il est de 19,6%. L'état de divorcé est généralement transitoire pour les hommes et est souvent prolongé pour les femmes. Parmi les femmes non célibataires, les divorcées représentent 15,8% au niveau national. Cette proportion varie de 21% en milieu urbain à 15,4% en milieu nomade et chute à 13,8% en milieu rural sédentaire.

• Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité (ENMF) 1981:

L'Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité (ENMF) de 1981 rentre dans le cadre du programme mondial des enquêtes sur la fécondité. Elle porte sur un échantillon de femmes non célibataires (mariées, veuves ou divorcées). La répartition des femmes non célibataires selon leur situation matrimoniale actuelle indique une forte proportion de femmes actuellement mariées (82%), les femmes divorcées représentent 14%, alors que les veuves ne sont que de 4%. L'âge au premier mariage est de 15,1 ans.

L'ENMF a révélé une forte instabilité des mariages car 37,2% des premiers mariages finissent par être rompus. Le mode de dissolution le plus largement dominant est le divorce (31% des premiers mariages finissent par un divorce) et seulement 6,3% finissent par un veuvage. Plus la durée du premier mariage est longue, plus le risque du divorce augmente. Ainsi, 18,7% des premiers mariages dont la durée est moins de 5 ans, finissent par un divorce, alors que cette proportion est de 64,5% chez les mariages dont la durée est de 30 ans et plus. La forte instabilité des premiers mariages signifie que le remariage est fréquent et que le nombre moyen de mariages par femme non célibataire est important. L'Enquête a montré que 27% des femmes non célibataires se sont mariées plus d'une fois, dont 18,9% deux fois, 5,6% trois fois et 2,5% quatre fois ou plus. Le nombre moyen de mariages par femme est de 1,38 et 72,5% des femmes, dont le premier mariage a été rompu, sont parvenues à se remarier. Le remariage est un phénomène plutôt urbain car la proportion des femmes mariées plus d'une fois est de 35% en milieu urbain , contre 23,5% en milieu rural.

• Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1988 :

Comme observé pour le Recensement de 1977, le RGPH 88 a permis de saisir l'état matrimonial du moment de la population résidente âgée de 10 ans et plus. Parmi les femmes non célibataires, les divorcées représentent 16%. A l'instar du Recensement de 1977, le divorce évolue graduellement avec l'âge car la proportion chez les femmes âgées de 15 à 19 ans est de 3,6%, alors que chez celles âgées de 45 à 49 ans, elle est de 17,3%. Au terme de leur vie féconde, environ 17% des femmes sont divorcées. En moyenne, les femmes se marient 8 ans avant les hommes (20 et 28 ans respectivement). Le divorce débute très tôt chez les femmes, dès la première année du mariage: c'est dans le milieu nomade que les femmes

divorcées sont peu représentées et en milieu urbain où elles sont les plus nombreuses. « La proportion des divorcées augmente avec l'âge qui se trouve être fortement corrélé avec la durée du mariage. 3».

• Enquête Nationale Mauritanienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (1990):

L'Enquête Nationale Mauritanienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (ENMSME) a montré que parmi les femmes non célibataires, 78,8% sont actuellement mariées, 3,4% veuves et 17,8% divorcées. Des variations importantes sont observées selon le milieu de résidence car les proportions les plus importantes sont enregistrées en milieu nomade et celui rural (respectivement 84,7 et 81,5%), en comparaison avec le milieu urbain où la proportion est uniquement de 74,3%, à cause de la prévalence élevée du divorce dans ce milieu. L'Enquête a également indiqué que le niveau d'instruction est fortement associé avec l'état matrimonial car chez les femmes de niveau d'instruction élevé, la proportion des mariées est la plus faible et celle des divorcées est la plus importante. Aussi, il a été constaté que la proportion des femmes actuellement mariées diminue avec l'augmentation de la durée du mariage.

Par rapport à la polygamie, l'Enquête a indiqué que 9% des femmes vivent en union polygame. Les résultats ont également montré que le mariage consanguin est très répandu en Mauritanie car 60% des femmes ont déclaré être mariées à des cousins directs ou autres parents. Cette proportion est de 57,5% en milieu urbain et de 61,2% en milieu rural.

• Etude qualitative sur les causes et conséquences du divorce en Mauritanie (2001):

Cette étude a été réalisée en 2001 par le consultant national Sidi Abdoullah Ould Mahboubi, pour le compte de la Direction de la famille et de l'Enfant (SECF) dans le cadre du Projet MAU/96/P01, financé par le FNUAP. Il s'agit d'une enquête dans trois régions du pays (Nouakchott, Trarza et Nouadhibou) qui touche deux catégories de populations cibles : des personnes divorcées et des personnes ressources. Cette étude a révélé que par rapport à la perception du divorce, 34,6% des enquêtés considéraient que le divorce était un phénomène normal.

6

³ RGPH 1988, Volume IV.

Concernant les causes du divorce, la principale cause annoncée, selon les expériences individuelles des enquêtées, était la conduite entre les deux époux (29,6%), suivi par les raisons économiques (28,3%), alors que les causes considérées comme étant générales sont : l'aspect matériel et les parents (26,5%), l'aspect matériel seul (12,5%), les parents (12%) et l'ingérence des autres (8,9%). Par rapport aux conséquences, celles économiques se positionnent en tête avec 47,4% des enquêtées confrontées à des problèmes de dépenses quotidiennes, 14% aux frais sanitaires, 8,8% aux litiges familiaux et 6,3% aux problèmes de logement.

• Etude sur la nuptialité et la mobilité conjugale :

Cette étude a été réalisée en 1994, par le consultant national Abdallahi Ould Kebd, dans le cadre du Projet MAU/ 92/P02 « Elaboration d'une politique nationale de Population », financé par le FNUAP pour le compte du Ministère du Plan. Cette étude a permis de faire le diagnostic de la situation matrimoniale sur la base de deux approches : une sociologique et une autre démographique quand les données le permettent.

L'évolution de la nuptialité en Mauritanie est passée par deux étapes : la première est celle de la société pré-marchande et la seconde est celle de la société marchande. Au niveau de la première, la stabilité conjugale était par l'efficacité et la cohérence du système social qui considérait le mariage comme un devoir social dicté par un devoir religieux et dont la préservation était sacrée. Alors que la société marchande entretien le dogme du matériel qui a conduit à la monétarisation des rapports sociaux. Entre ces deux types de sociétés, le mariage et la structure de la famille ont substantiellement évolué et changé : individualisation des rapports sociaux, crise des rapports entre générations et affaiblissement du pouvoir patriarcal.

La dimension démographique a montré que la société mauritanienne évolue vers un modèle où le calendrier nuptial tend à être plus tardif tout en gardant une intensité finale très forte. Comme le montre la diminution de l'âge moyen au mariage qui est passé de 16 ans en 1965 à 20 ans en 1988. L'instabilité des unions est reflétée à travers la proportion des premiers mariages rompus (37,2%), dont 31% pour cause de divorce, selon l'ENMF de 1981. Kebd (1994) considère qu' «il ne s'agit que de l'ethnie maure, les autres ethnies connaissent les mêmes caractéristiques et la même stabilité des unions que les populations vivant du côté

de la rive gauche du Fleuve (précocité du mariage, stabilité des premières unions, fréquence des remariages... ».

• Code du Statut Personnel :

Le Code du Statut Personnel est le cadre légal adopté par le Gouvernement et approuvé par le Parlement en juin 2001. Ce code comprend 313 articles regroupés sous 4 livres avec des parties et des chapitres qui traite : le mariage, la pension alimentaire, la mise sous tutelle, les testaments et le régime de successions. L'importance du code de la famille ne réside pas dans son originalité mais dans sa dimension pratique car il permet la mise en forme et l'unification de l'instrument de référence pour les juridictions.

1.4 Source des données et leurs limites

Cette étude sur le divorce en Mauritanie est orientée vers la mesure quantitative du phénomène. Pour ce faire, un accent particulier a été mis sur les données les plus récentes issus de l'Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (2000-01). Les évolutions ont été étudiées en comparant avec les indicateurs issus des opérations statistiques antérieures (Recensement Général de la Population de 1977, l'Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité de 1981, Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988, et l'Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant de 1990.

a) Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (EDSM 2000-01) :

i. Champ et objectifs: L'Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (EDSM 2000-2001) a pour objectif d'estimer de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques, sanitaires et nutritionnels au niveau de l'ensemble de la population et au niveau des sous-populations des femmes de 15-49 ans, des enfants de moins de 5 ans et des hommes de 15-59 ans. En particulier, l'EDSM vise à identifier et/ou à estimer :

Pour l'ensemble de la population :

• les niveaux de scolarisation ;

- les niveaux de disponibilité et d'utilisation des services de santé ;
- les niveaux d'utilisation du sel iodé ;
- certains indicateurs de bien être des ménages.

Pour les femmes de 15-49 ans et les enfants de moins de cinq ans :

- divers indicateurs démographiques, en particulier les taux de fécondité, de mortalité des enfants et de mortalité maternelle ;
- les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception;
- les catégories de femmes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser la contraception;
- les taux de connaissance et de pratique contraceptive par méthode, selon diverses caractéristiques socio-démographiques;
- les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la mortalité ;
- différentes composantes de la santé de la reproduction et de la santé des enfants : visites prénatales et postnatales, conditions d'accouchement, allaitement, vaccinations, prévalence et traitement de la diarrhée et d'autres maladies chez les enfants de moins de cinq ans ;
- l'état nutritionnel des femmes et des enfants de moins de cinq ans au moyen des mesures anthropométriques (poids et taille) ;
- le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des femmes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) y compris le VIH/sida.
- les problèmes liés aux pratiques traditionnelles telles que le gavage et l'excision.

Pour les hommes de 15-59 ans :

- les facteurs directs et indirects qui déterminent les niveaux et tendances de la fécondité, tels que les comportements matrimoniaux, les comportements sexuels et l'utilisation de la contraception ;
- les catégories d'hommes susceptibles d'avoir plus ou moins d'enfants et susceptibles d'utiliser la contraception ;

 le niveau de connaissance, les opinions et attitudes des hommes vis-à-vis des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) y compris le VIH/sida.

L'ensemble des données collectées constitue une base de données qui facilitera la mise en place et le suivi de politiques et de programmes dans le domaine de la population et de la santé et, plus globalement, de politiques visant à l'amélioration des conditions de vie de la population mauritanienne. Par ailleurs, les données ont été collectées selon une méthodologie similaire à celle utilisée dans de nombreux autres pays ayant participé au programme DHS. Elles font partie, de ce fait, d'une base de données utilisables et comparables au niveau international.

ii. Questionnaires : Afin d'atteindre les objectifs fixés, quatre types de questionnaires ont été utilisés :

Questionnaire ménage. Il permet de collecter des informations sur le ménage, telles que le nombre de personnes y résidant, par sexe, âge, niveau d'instruction, la survie des parents, etc. Par ailleurs, il permet de collecter des informations sur les caractéristiques du logement (approvisionnement en eau, type de toilettes, etc.).

Questionnaire femme. Il comprend les dix sections suivantes : caractéristiques sociodémographiques des enquêtées, reproduction, contraception, grossesse, soins prénatals et allaitement, pratiques traditionnelles, préférence en matière de fécondité, caractéristiques du conjoint et travail de la femme, VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles, mortalité maternelle, taille et poids des mères de 15-49 ans et de leurs enfants âgés de moins de 5 ans

Questionnaire homme. Il s'agit également d'un questionnaire individuel comprenant les six sections suivantes : caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, reproduction, contraception, mariage et activité sexuelle, préférences en matière de fécondité, VIH/Sida et autres Infections Sexuellement Transmissibles.

Questionnaire communautaire. Il s'agit d'un questionnaire portant sur les infrastructures socio-économiques et sanitaires du pays et qui est utilisé au niveau de chacune des grappes de l'échantillon.

Ces instruments ont été développés à partir des questionnaires de base du programme DHS, préalablement adaptés au contexte de la Mauritanie et en tenant compte des objectifs de l'enquête.

iii. Échantillonnage :

L'échantillon de l'EDSM 2000-01 est un échantillon aréolaire, stratifié et tiré à deux degrés. L'unité primaire de sondage est le District de Recensement (DR) tel que défini à la cartographie du Recensement Administratif National à Vocation d'Etat Civil (RANVEC) de 1996. Chacune des 13 wilayas qui composent le pays a été divisée en urbain et rural.

Pour les besoins de l'analyse, trois domaines d'études ont été constitués : Nouakchott, Autres villes et le milieu rural. Par ailleurs, les wilayas ont été regroupées en cinq grands domaines d'études selon un découpage proposé par le Ministère de la Santé et basé sur la proximité géographique des wilayas et leurs caractéristiques socio-culturelles et épidémiologiques :

- Nouakchott
- Zone Sud: Hodh Charghi et Hodh Gharbi
- Zone Fleuve : Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha
- Zone Centre : Assaba et Tagant
- Zone Nord : Inchiri, Adrar, Tiris-Zemmour et Dakhlet Nouadhibou

Au total, 6758 ménages ont été sélectionnés pour l'enquête ménage. Tous les ménages tirés ont été identifiés à l'aide d'un questionnaire ménage. Toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans qui se trouvaient dans les ménages ont été enquêtées individuellement. En outre, elles ont été mesurées et pesées, de même que leurs enfants âgés de moins de cinq ans. Enfin, dans un sous-échantillon de 40 % des ménages, tous les hommes de 15 à 59 ans ont été enquêtés.

b) Limites des données :

Les données quantitatives sur le divorce en Mauritanie ne sont pas abondantes. Comme il est évoqué dans la revue de littérature, l'appréhension du phénomène se fait à travers les données des recensements et enquêtes. La source de base est l'EDSM puisque c'est l'opération statistique la plus récente qui fournit le nombre d'indicateurs le plus exhaustif. Les principales limites sont les suivantes :

- Les données ne sont pas régionalisées. Elle sont seulement représentatives par milieu (urbain et rural, Nouakchott et Autres villes) et le regroupement de wilayas selon la stratification de l'Enquête;
- L'information sur le divorce est relative seulement au premier divorce quand la famille a eu à divorcer plusieurs fois ;
- L'EDSM ne permet pas d'étudier les conséquences du divorce puisque les données sont obtenues par rapport à l'état matrimonial du moment, donc en comparant la situation des femmes actuellement divorcées avec celles actuellement mariées. Cet état ne reflète pas forcément la situation réelle car certaines femmes mariées au moment de l'Enquête étaient divorcées avant.

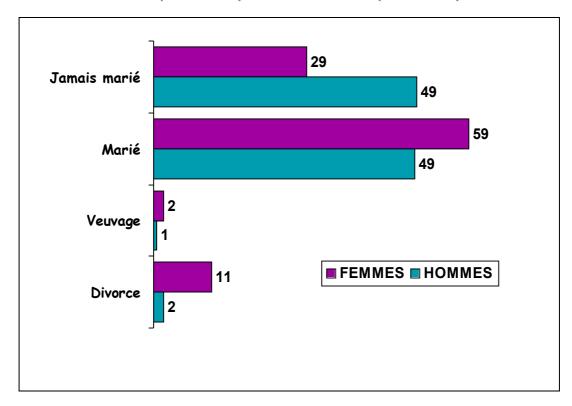
SECTION II: AMPLEUR ET DYNAMIQUE DU DIVORCE

L'analyse de la situation du divorce en Mauritanie est une entreprise assez complexe compte tenu du manque de données appropriées sur la question et la multi-dimensionnalité du phénomène. Ainsi, il sera étudié suivant quelques variables déterminantes dans son analyse différentielle : l'âge de la femme, le milieu de résidence, la région, le niveau d'instruction et l'ethnie.

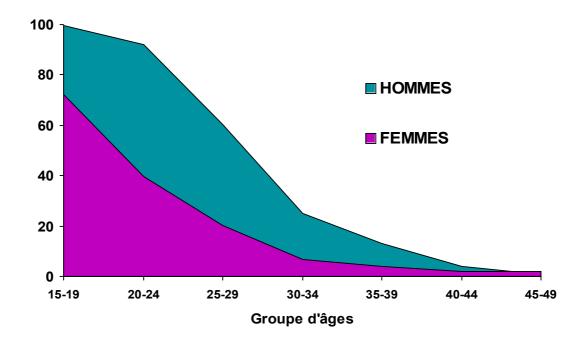
2.1 Etat matrimonial

Le mariage en Mauritanie est un phénomène social « quasi-universel » car il représente le cadre religieux, légal et social dans lequel s'effectue les rapports sexuels et la reproduction. L'examen de l'état matrimonial de la population enquêtée est un indicateur qui permet une photographie de la situation du moment mais cache une profonde mobilité, particulièrement dans le cas du « marché matrimonial mauritanien », caractérisé par son instabilité. On constate au tableau 1 et le graphique1 ci-dessous que, sur 7 728 femmes interrogées, plus de la moitié (59 %) étaient mariées au moment de l'enquête. Les célibataires représentaient 28% des femmes âgées de 15 à 49 ans, les divorcées 11% et les veuves 2%.

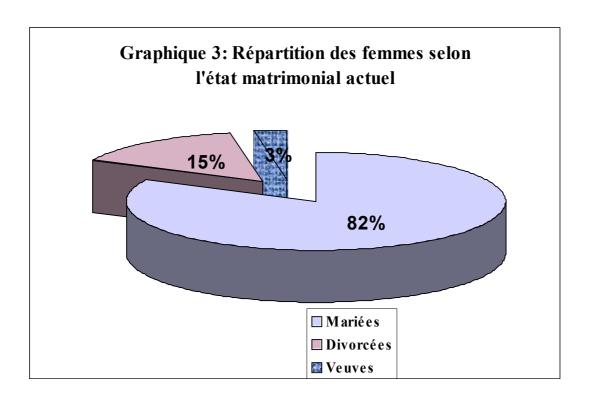
Graphique 1 :État matrimonial des femmes (15-49 ans) et des hommes (15-59 ans)



Si la pratique du mariage est relativement précoce chez les femmes (24% sont mariées à 15-19 ans), elle ne l'est pas pour les hommes puisque 7 % seulement des hommes sont mariés 20-24 ans; cependant le mariage est une pratique universelle chez les hommes puisque, à 55-59 ans, aucun homme n'est célibataire.



Par ailleurs, le divorce est un phénomène social remarquable en Mauritanie. Ainsi, 11 % des femmes âgées de 15-49 ans au moment de l'enquête étaient divorcées. Cette proportion est beaucoup plus élevée si l'on rapporte le nombre de divorcées aux femmes non célibataires c'est à dire celles qui sont exposées au risque du divorce. Ainsi, parmi les femmes non célibataires enquêtées lors de l'EDSM, 15% sont divorcées. Cette proportion enregistre une diminution par rapport aux résultats de l'ENMF de 1981 où la proportion était de 17%. La proportion de femmes divorcées augmente avec l'âge : ainsi 4 % des femmes de 15-19 ans étaient divorcées, 9 % à 20-24 ans, 12% à 25-29 ans et 16 % à 30-34 ans. Au delà de cet âge les proportions ne varient pas de façon régulières, mais restent toujours élevées (supérieures à 10 %). On peut noter enfin une proportion assez faible de veuves (2 %), mais qui augmente fortement aux âges les plus élevés (11 % à 45-49 ans).



Contrairement aux femmes, la proportion des hommes divorcés est faible (2%) car ils recourent au remariage plus fréquemment que les femmes. Par ailleurs, le veuvage chez les hommes est faible (moins de 1 %) en raison, en partie, des écarts d'âges importants entre le mari et la femme dans le couple : les hommes étant souvent beaucoup plus âgés que leurs épouses, la probabilité que leurs femmes décèdent avant eux est faible.

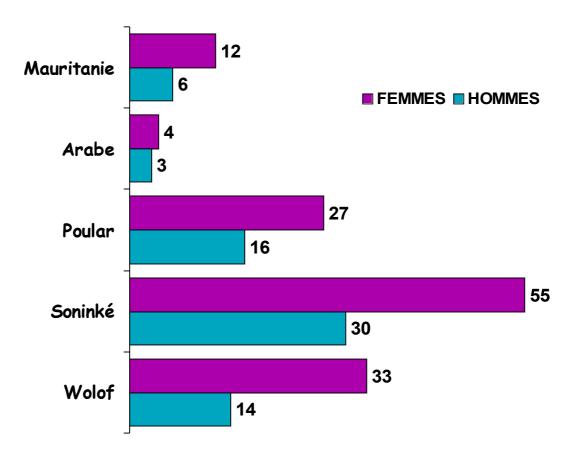
2.2 Polygamie

Parmi les femmes mariées, on a distingué celles qui vivaient en mariage monogame de celles qui ont déclaré que leur mari avait une ou plusieurs autres épouses. Le tableau 2 présente la répartition des femmes et des hommes actuellement mariés par nombre d'épouses et de co-épouses selon certaines caractéristiques socio-démographiques. La polygamie est une pratique qui n'est pas très répandue en Mauritanie puisqu'elle touche seulement 10% des femmes mariées. Le nombre de femmes ayant une co-épouse augmente régulièrement avec l'âge : de 2,4% à 15-19 ans, la proportion passe à 4,2% à 20-24 ans et atteint 8,6% à 30-34 ans. La proportion la plus élevée est au groupe d'âge 45-49 ans. Les même tendances sont observées chez les femmes qui ont deux co-épouses ou plus : les proportions passent de 2,1% à 15-19 ans à 8,6% à 45-49 ans. Cette situation pourrait indiquer une diminution de cette

pratique en Mauritanie puisqu'on remarque qu'elle est moins importante chez les jeunes générations.

Par ailleurs, on constate que la polygamie ne présente pas un différentiel selon le milieu de résidence. En milieu rural et en milieu, les proportions des femmes ayant au moins une co-épouse sont presque les mêmes, respectivement :12% et 11%. Du point de vue régional, les régions du Fleuve (17 %) et de Nouakchott (12%) se caractérisent par un niveau de polygamie plus élevé que les autres. Les résultats montrent également que le niveau d'instruction des femmes a une influence sur la polygamie: les femmes sans instruction sont beaucoup fréquemment en mariage polygame (18%) que celles de niveau d'instruction primaire (7%) et secondaire ou plus (6%).

Si la polygamie est peu présente chez les Arabes (environ 3% de femmes ont au moins un co-épouse), elle est en revanche très répandue chez les autres ethnies. Chez les Soninké, plus d'une femme sur deux (55%) a au moins une co-épouse, chez les Wolofs, c'est une femme sur trois (32%) et chez les Pulars 27% des femmes ont au moins une co-épouse. **Graphique 4 :Polygamie selon l'ethnie**



Chez les hommes, le taux de polygamie⁴ atteint 6,2% et, comme chez les femmes, il augmente régulièrement avec l'âge. A 25 ans, 3% des hommes ont deux épouses ou plus et à 50-54 ans, la proportion est de 11%. On constate également que, chez les hommes, la polygamie est moins fréquente en milieu rural (5%) qu'en milieu urbain (7,7%), dans la zone Fleuve (10%), chez les hommes sans instruction (9%) et chez les Soninké (29%) et les Poular (16%).

2.3 Calendrier du mariage

L'âge au premier mariage marque le début d'entrée en union et mesure le tempo de la nuptialité. Cet indicateur de la primo-nuptialité reflète l'évolution sociale et économique d'un pays car il est non seulement influencé par le changement des faits sociaux mais aussi par la scolarisation, la situation économique et la promotion de la société, particulièrement de la femme.

Le tableau 3 présente les proportions de femmes et d'hommes déjà entrés en mariage à différents âges, ainsi que les âges médians au premier mariage en fonction de l'âge actuel des enquêtés. On remarque que le pourcentage de femmes âgées de 25-49 ans à l'enquête qui étaient déjà en mariage à 15 ans exacts est élevé (32%) et, à 22 ans exacts, il concerne 75% des femmes ; à 25 ans exacts, cette proportion est de 83 %. A cet âge, donc une femme sur cinq demeure encore célibataire. L'âge médian d'entrée en premier mariage pour les femmes de 25-49 ans est estimé à 17,1 ans.

De plus, des générations les plus anciennes aux plus récentes, on note un certain vieillissement de l'âge d'entrée en union. En effet, l'âge médian au premier mariage passe de 15,7 ans pour les femmes des générations anciennes (âgées de 40-44 ans à l'enquête) à 19 ans pour les femmes des générations récentes (âgées de 25-29 ans à l'enquête). On observe également une diminution récente des mariages très précoces : 36% des femmes de 45-49 ans à l'enquête étaient déjà en union à 15 ans exacts contre 23 % seulement de celles âgées de 20-24 ans et 13 % de celles de 15-19 ans à l'enquête.

17

⁴ Le taux de polygamie correspond à la proportion d'hommes en union polygame dans la population des hommes en union.

En Mauritanie, les hommes se marient beaucoup plus tard que les femmes. L'âge médian est estimé à 26,5 ans (tableau 3). On constate qu'à 20 ans exacts, âge auquel 66 % des femmes sont déjà mariées, chez les hommes, cette proportion est de seulement 13%. À 25 ans, alors que plus de quatre femmes sur cinq (83 %) sont déjà mariées, chez les hommes, seulement 41% ont déjà contracté un mariage. Parmi les hommes de 30-59 ans, l'âge médian au premier mariage s'établit à 26,5 ans, c'est-à-dire 9 ans plus vieux que pour les femmes (17,1 ans).

Chez les femmes, l'âge au premier mariage varie légèrement en fonction du milieu de résidence et des autres caractéristiques socio-démographiques. Le tableau 3 indique que, chez les femmes vivant en milieu rural, l'âge médian au premier mariage (16,8 ans) est plus faible de 0,7 ans que celui des femmes urbaines (17,5 ans). Aucune différence n'existe entre Nouakchott et les Autres Villes, respectivement 17,4 et 17,6. Néanmoins, la tendance au vieillissement de l'âge d'entrée au premier mariage est perceptible quel que soit le milieu de résidence : chez les femmes urbaines, dans les générations anciennes âgées de 45-49 ans à l'enquête, l'âge médian à la première union était de 16 ans; il est de 20,2 ans pour les femmes urbaines des générations les plus récentes âgées de 25-29 ans à l'enquête. Pour les femmes rurales, cet âge médian passe de 16,3 ans pour les générations les plus anciennes à 18,1 ans pour les plus récentes. Au niveau des régions, on constate un âgé d'entrée en première union qui varie de 16,1 en zone Fleuve à 18,8 dans la zone Sud. Le niveau d'instruction atteint par les femmes est certainement le facteur qui influence le plus directement le calendrier de la primo-nuptialité : en effet, plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'âge d'entrée en union est tardif. C'est ainsi que les femmes ayant une instruction secondaire ou plus (âge médian de 21,6 ans) se marient trois ans plus tard que les femmes ayant une instruction primaire (18,5 ans) et plus de cinq ans que celles sans instruction (15,9 ans).

Chez les hommes, on constate les mêmes variations selon le milieu et la région de résidence que celles observées chez les femmes. Du point de vue du milieu de résidence, on constate qu'en urbain, l'âge médian à la première union est plus tardif qu'en rural (27,5 ans contre 25,5 ans). Par rapport à la région de résidence, comme pour les femmes, ce sont les hommes de la région Fleuve (médiane de 25,5 ans) et de la région Centre (25,7) qui se marient deux ans plus tôt que ceux de Nouakchott (27,4 ans) qui se marient le plus tard. Aussi, la relation entre le niveau d'instruction et l'âge à la première union des hommes n'est pas aussi déterminante que pour les femmes, néanmoins il existe un certain impact de

l'instruction car les hommes sans instruction ont une médiane de 25,4 ans, alors que chez ceux du primaire, elle est de 27,2 ans et de 27,4 ans pour ceux de niveau secondaire ou plus.

2.4 Prévalence du divorce

L'étude de la prévalence du divorce suppose une investigation qui va au delà de l'analyse du statut matrimonial actuel des femmes pour étudier ses déterminants et ses manifestations. Ainsi, cette partie traitera l'issue du premier mariage, le nombre de mariages, la durée du premier mariage et la durée écoulée entre le premier mariage et le remariage.

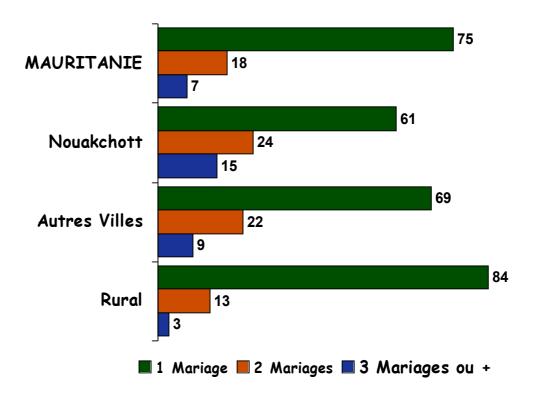
a) Issue du premier mariage :

L'EDSM a confirmé la forte instabilité des mariages car seulement 64% des femmes qui se sont mariées conservent leur première union, ainsi 36% des premiers mariages finissent par être rompus. Le mode de dissolution le plus largement dominant est le divorce (31% des premiers mariages finissent par un divorce) et seulement 4% finissent par un veuvage. Cette situation est identique à celle observée par l'ENMF de 1981 car 37,3% des premiers mariages ont été dissolus dont 31% pour cause de divorce. Le divorce en Mauritanie ne diminue pas la probabilité de remariage des femmes divorcées. Ainsi, on trouve que 74% des femmes dont le premier mariage est rompu, sont parvenues à se remarier. En 1981, cette proportion était de 72,5%.

b) Nombre de mariages

En Mauritanie, le remariage des femmes est un phénomène social qui constitue une caractéristique presque spécifique à la société mauritanienne. En effet, comme l'indique le tableau 4, 25% des femmes mauritaniennes déjà mariées se sont mariées plus d'une fois. En 1981, cette proportion était de 27%. Selon l'âge de la femme, la probabilité de se marier est plus importante chez les femmes adultes. Ainsi, on remarque que les proportions de femmes ayant contracté un seul mariage sont plus élevées chez les jeunes groupes d'âges : 96% pour les 15-19 ans, 89% pour 20-24 et diminuent chez les générations les plus âgées 63% pour les 40-44 ans et 68% pour les 45-49 ans. Selon l'état matrimonial actuel, il est observé que les femmes actuellement divorcées sont celles qui se sont le plus mariées : 41% ont eu plus d'un mariage, alors que chez les femmes actuellement mariées, cette proportion ne dépasse guère

22%.



Par rapport au milieu de résidence, la proportion la plus élevée de femmes qui ont eu plus d'un mariage se trouve au niveau de Nouakchott (40%). C'est en milieu rural que l'on trouve la proportion la plus faible des femmes qui se sont mariées plus d'une fois (16%). Les écarts sont importants entre les régions, ainsi c'est dans la zone Fleuve que la proportion des femmes qui se sont mariées une seule fois est la plus importante (85%), suivie de la zone Sud (80%). C'est les zones à totalité urbaine que l'on trouve les plus faibles proportions de femmes qui se sont mariées seulement une fois : Nouakchott (60%) et la zone Nord (65%). Le niveau d'instruction de la femme n'a pas d'influence sur le nombre de mariages car on trouve que chez les femmes sans instruction et celles de niveau secondaire ou plus, la proportion des femmes qui se sont mariées plus d'une fois est identique : 22%. L'analyse selon l'ethnie montre que le remariage est un phénomène plus présent dans la société arabe car 27% des femmes arabes déjà mariées se sont mariées plus d'une fois, alors que cette proportion ne dépasse pas 10% chez les soninké.

c) Durée du mariage

La durée du mariage est une variable démographique importante qui influence dans une large mesure la fécondité, particulièrement dans le contexte mauritanien où la reproduction se fait uniquement dans le mariage. Dans ce sens, elle indique le début de la vie sexuelle et l'exposition au risque de la grossesse. Le tableau 5 présente la répartition des femmes mariées une seule fois et actuellement veuves ou divorcées et des femmes mariées plusieurs fois, selon la durée de leur (premier) mariage. Donc, cette partie considérera, pour les femmes qui se sont mariées plus d'une fois, uniquement la durée de leur premier mariage.

Le tableau 5 indique que la durée du premier mariage en Mauritanie est courte puisque 60% des mariages finissent avant de fêter leur cinquième anniversaire. La proportion des mariages qui ont une durée longue (10 ans ou plus) est de 15%. Par rapport à l'âge de la femme, on remarque que chez les femmes dont le mariage s'achève à moins de 6 mois, la proportion la plus importante est observée pour le groupe 15-19 ans (15%) et diminue avec l'âge : 6% chez les 30-34 ans et 2% chez les 45-49 ans. Presque une femme sur quatre (24%) âgées de 15-19 ans n'achève pas sa première année de mariage. Par contre, chez les femmes âgées de 45-49 ans, se sont seulement 4% qui n'ont pas terminé la première année. Selon l'état matrimonial actuel, presque deux femmes sur trois (65%) ont achevé leur mariage avant d'atteindre une durée de cinq ans. 40% des femmes actuellement divorcées ont une durée de mariage qui est de 5 ans ou plus. C'est chez les femmes veuves que la durée la plus longue est observée : plus de trois femmes sur quatre (76%) ont vécu cinq ans ou plus en mariage. Les données sur l'issue du mariage confirment les tendances précédentes car 73% des femmes dont le premier mariage est fini par un veuvage ont eu une durée de mariage de 5 ans ou plus, contre seulement 32% pour les femmes dont le premier mariage s'est achevé par un divorce.

La durée du mariage est généralement plus longue en milieu rural qu'en milieu urbain. Ainsi, 48% des femmes déjà mariées en milieu rural ont eu une durée de mariage qui est de cinq ans ou plus, contre 37% en milieu urbain. Selon la région, les durées de mariage les plus courtes sont au niveau de la zone Nord où seulement 27% des femmes ont une durée de mariage de cinq ans ou plus et les durées les plus longues sont au niveau de la zone Fleuve : 55% des femmes ont une durée de mariage de cinq ans ou plus. Chez les femmes de niveau secondaire ou plus, 28% ont eu une durée de mariage de cinq ans ou plus, contre 51% chez les femmes sans instruction.

d) Durée écoulée entre le premier mariage et le remariage

Le tableau 6 présente le pourcentage des femmes mariées plusieurs fois par la durée écoulée entre la première dissolution et le remariage. Pour les femmes qui se sont mariées plusieurs fois, la durée est calculée entre la rupture de première union et le premier remariage. On remarque qu'au niveau national, la durée écoulée entre la première dissolution et le remariage est assez courte, puisque trois femmes sur quatre attendent moins de 4 ans pour se remarier (36% attendent 2-4 ans, 22% 12-23 mois et 16% moins d'une année).

La durée écoulée entre la première dissolution et le remariage augmente avec l'âge de la femme. Chez les jeunes filles (15-19 ans), la durée écoulée entre la première dissolution et le remariage est très courte car plus de la moitié se remarient avant deux ans (29% à 12-23 mois, 5% 6-11 mois et 22% à moins de 6 mois). Chez les femmes âgées, la durée est plus longue, car 37% des femmes âgées de 45-49 ans attendent une durée de 2-4 ans, 16% une durée de 5-9 ans et 7% une durée de 10 ans ou plus. L'état matrimonial actuel de la femme ne montre de variation importante. Par contre, l'issue du mariage indique que les femmes divorcées se remarient plus rapidement que les veuves : 12% des divorcées se sont mariées à moins de 6 mois, contre 10% chez les veuves. Le milieu de résidence ne présente pas de différentiel. Au niveau régional, si 15% des femmes du Nord se remarient après une période de moins de 6 mois, dans la zone Centre seulement 7% se remarient après la même période et dans la zone Sud 25% des femmes qui se sont remariées ont attendu une période de 5-9 ans contre 17% pour Nouakchott. Il est établi que le remariage est plus répandu en milieu urbain qu'en milieu rural, car sur les 1 372 mariées plusieurs fois, 868 sont urbaines, ce qui représente 63%. Le niveau d'instruction de la femme n'a pas d'influence significative sur la durée écoulée entre la première dissolution et le remariage.

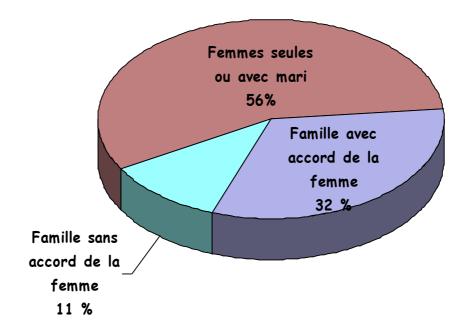
SECTION III: CAUSES ET CONSEQUENCES DU DIVORCE

3.1 Quelques facteurs liés au divorce

a) Choix du mari

La participation de la femme au choix de son mari témoigne du niveau d'émancipation de la femme et constitue un facteur important qui influence la stabilité du mariage. Dans les sociétés traditionalistes où le mariage est une affaire de famille, la femme n'intervient pas dans le choix de son conjoint.

Graphique 6 : La participation de la femme au choix du mari



Le tableau 8 présente la répartition des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées selon la personne qui a choisi leur (premier) mari. Les résultats montrent que 56 % des mariages résultent d'un choix mutuel entre les deux époux. Néanmoins, l'intervention de la famille est encore prépondérante dans le choix du mari car on trouve que dans 25 % des cas, le mari a été choisi par la famille de l'épouse mais avec son consentement, tandis que, dans 9 % des cas, c'est la famille qui a choisi sans l'accord de la femme; en outre, dans 7 % des cas l'épouse a été choisie par le mari ou sa famille mais avec l'accord de la femme et, dans 2 % des cas, sans son accord. Globalement, dans 56 % des cas, la femme a choisi son mari, seule ou ensemble avec le mari, et, à l'opposé, dans 11 % des cas, le mari a été choisi sans l'accord de la femme.

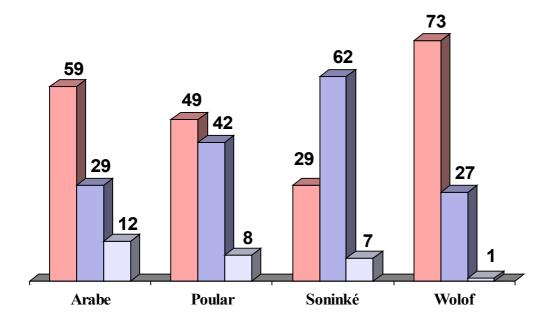
Selon l'âge de la femme, on remarque que les proportions les plus faibles de femmes qui ont choisi leur mari elles-mêmes ou ensemble avec leur mari correspondent aux générations les plus âgées : 47 % à 40-44 ans et 45 % à 45-49 ans; par contre, chez les jeunes générations le choix de la femme, seule ou en accord avec le mari, est plus prépondérant (60 % des femmes de 20-24 ans et 63 % des femmes de 25-29 ans). À l'opposé, on constate une nette diminution des cas où le mari a été choisi sans le consentement de la femme (plus de 14 % à partir de 40 ans ou plus contre 7 % seulement à 15-19 ans) ce qui témoigne d'une nette régression de cette pratique en Mauritanie.

Selon l'état matrimonial actuel de la femme, on constate que 19 % des femmes actuellement divorcées ont été mariées sans leur consentement contre seulement 12 % des femmes actuellement veuves et 9 % des femmes toujours mariées. Étant donné que, pour les femmes mariées plusieurs fois, les questions sur le choix du conjoint ont porté sur le premier mariage, il est préférable de s'intéresser à l'issue du premier mariage qu'à la situation matrimoniale actuelle de la femme. On constate ainsi que parmi les femmes dont le premier mariage s'est terminé par un divorce, 29 % avaient été mariées sans leur consentement.

Par rapport au milieu de résidence, il est intéressant de noter que c'est à Nouakchott que l'avis de la femme est le moins fréquemment pris en compte dans le choix du mari puisque dans 18 % des cas le mari avait été choisi sans l'avis de la femme, contre 10 % dans les Autres Villes et 8 % en milieu rural. Cependant, à l'opposé, c'est dans les Autres Villes que la proportion de femmes qui ont choisi elles-mêmes leur mari ou que les deux conjoints se sont choisis ensemble est la plus élevée (64 % contre 57 % à Nouakchott et 52 % en milieu rural). Ainsi, c'est en milieu rural que le poids de la famille est encore le plus déterminant. Du point de vue régional, on remarque que c'est dans la zone Nord que le choix du mari sans accord de la femme est le plus important (13 %). Le niveau d'instruction est fortement corrélé avec la participation au choix du mari. Ainsi, 73 % des femmes de niveau secondaire ou plus ont choisi leurs maris contre seulement 49 % des femmes de niveau coranique, alors que pour 14 % des femmes de ce niveau d'études, le mari a été choisi sans leur consentement.

Graphique 7: La participation de la femme au choix du mari selon l'ethnie au choix du mari

- **■** Femme seule ou avec mari
- Famille avec accord de la femme
- **■** Famille sans accord de la femme



Du point de vue ethnique, c'est dans la société soninké que la femme participe le moins au choix de son mari (dans 29 % des cas, elle a choisi avec l'homme); à l'opposé, 73 % des femmes wolofs participent au choix de leur conjoint. Il faut également noter que c'est chez les Arabes que l'on constate la proportion la plus importante de femmes pour lesquelles le mari a été choisi sans leur consentement (12 %).

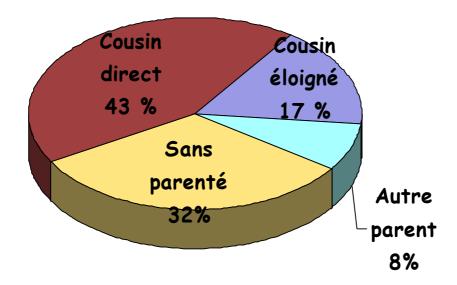
b) Consanguinité

La consanguinité dans le mariage est une donnée importante qui permet de mieux comprendre dans quelle mesure le mariage familial constitue un phénomène social important qui influence dans certains pays la stabilité ou la mobilité des unions.

Le tableau 9 indique que seulement 32% des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées ont contractées des mariages avec des maris sans lien de parenté avec elles, ce qui indique que le mariage consanguin est largement pratiqué en Mauritanie. On trouve que 31% des femmes sont ou étaient mariées à des cousin directs paternels, 12% avec des cousins

directs maternels, 11%, 17% avec des cousins éloignés paternel ou maternel et 8% avec d'autres parents.

Graphique 8 : % des mariages selon le lien de parenté avec le mari

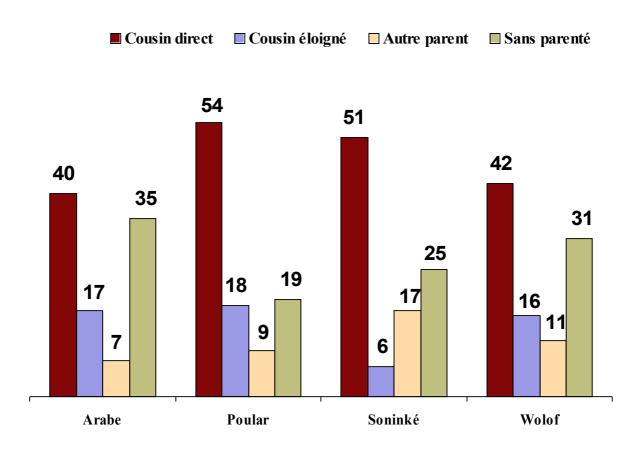


L'âge de la femme ne présente pas de différentiel significatif concernant la consanguinité. Cependant, on remarque que la proportion des femmes mariées avec un cousin direct est plus importante chez le groupe d'âge 15-19 ans, environ 50% (35% cousin paternel direct et 15% cousin maternel direct). Il s'agit de l'effet du mariage précoce où le choix du mari est une affaire de parents. Par ailleurs, on trouve que les proportions les plus importantes des femmes qui n'ont pas de lien de parenté avec le mari chez les groupes d'âge 30-34 ans (36%) et 25-29 ans (33%). Selon l'état matrimonial actuel de la femme, la proportion des femmes divorcées qui n'ont pas de lien de parenté avec le mari est la plus importante (44%), alors que le tiers (33%) des femmes actuellement mariées le sont avec un cousin paternel direct et 30% de celles-ci n'ont aucun lien de parenté avec leur mari. Chez les femmes veuves, 32% ont été mariées à un cousin paternel direct.

Par rapport à l'issue du mariage, le tableau 9 indique que seulement 26% des femmes qui ont eu un seul mariage et sont actuellement mariées, n'ont aucun lien de parenté avec leur mari actuel, tandis que chez celles qui ont eu un seul mariage et sont actuellement divorcées, 44% ont eu des maris sans lien de parenté avec elles.

La situation de résidence montre un différentiel important en matière de

consanguinité. Ainsi, on trouve qu'en milieu rural 24% seulement des femmes du milieu rural n'ont pas de lien de parenté avec leur mari, contre 43% à Nouakchott et 42% dans les Autres villes. Le mariage avec un cousin direct paternel est le plus répandu en milieu rural avec 36% des cas, contre 25% en milieu urbain. Au niveau régional, les proportions les plus importantes des femmes mariées à un cousin direct se trouvent dans les zones Fleuve (36%) et Centre (35%) et les proportions les plus faibles des femmes qui n'ont pas de lien de parenté avec leur mari se trouvent dans ces deux régions, respectivement 23% et 25%. Le niveau d'instruction influence le lien de parenté avec le mari, ainsi les proportions les plus faibles des femmes qui n'ont pas de lien de parenté avec leur mari sont celles qui sont sans instruction (28%) et celles de niveau coranique (29%) et la proportion la plus élevée des femmes mariées à un cousin direct est simultanément observée chez les femmes sans instruction et celles de niveau coranique.



Chez les Pular, le mariage est une question de famille car quatre femmes sur cinq sont mariées à des parents (seulement 19% des femmes n'ont pas de lien de parenté avec le mari)

et 37% des femmes sont mariées à un cousin paternel direct. Cette situation est presque identique chez les Soninké où un quart des femmes (25%) n'a pas de lien de parenté avec le mari. Ce phénomène est moins prononcé chez les arabes où 35% des femmes n'ont pas de lien de parenté avec le mari et 30% sont mariées à un cousin paternel direct. Parmi les femmes wolof, 31% n'ont pas de lien de parenté avec leur mari et 33% sont mariées à un cousin paternel direct.

3.2 Causes du divorce

La fréquence du divorce et le phénomène du remariage sont des spécificités de la société mauritanienne. Cette partie a pour but de prospecter les principales causes du divorce telles qu'elles sont déclarées par les femmes. Ainsi, la question sur la raison du divorce est posée à toutes les femmes qui avaient divorcé, au moins une fois (soit 22 % de la totalité des femmes, ou 31 % des femmes non célibataires), la question se rapporte à la raison de leur premier divorce. L'EDSM ne permet pas de retracer les causes du divorce chez les femmes qui se sont mariées plus d'une fois. Aussi, la question étant posée uniquement aux femmes suscitera certainement des réponses subjectives. Même si cette réponse représente uniquement l'avis de l'un des deux protagonistes (la femme), néanmoins, elle permet d'élucider dans une certaine mesure les causes d'une phénomène qui porte un grand préjudice à la stabilité du ménage mauritanien et à l'avenir des enfants.

Il convient de souligner qu'en Mauritanie, la majorité des divorces sont demandés par les femmes. Ainsi, le tableau qui suit indique que, dans 64 % des cas, le (premier) divorce a eu pour origine des griefs formulés par la femme, alors que, dans 8 % des cas seulement, ce sont les griefs du mari contre son épouse qui ont causé le divorce. Mais dans les deux cas, la répudiation est l'acte largement dominant de dissolution du mariage. Donc, même si c'est la femme qui sollicite le divorce sous le poids de contraintes énoncées plus haut, c'est le mari qui répudie et le recours au juge pour le divorce est généralement peu fréquent.

Tableau 10: Raison du divorce

Répartition (en %) des femmes qui ont divorcé, au moins, une fois selon

la principale raison du (premier) divorce, EDSM Mauritanie 2000-01

Raison du divorce	Pourcentage
Du point de vue de la femme	
Mariage sans consentement de la femme	15,6
Mariage précoce/	
Femme jeune mariée à homme âgé	6,1
Contrat de mariage non respecté/	
mari cherche une autre femme	14,4
Mésentente entre femme et famille du mari	20,2
Mésentente entre épouses(mariage polygame)	2,4
Femme négligée (mariage polygame)	1,6
Mari ne lui fait pas d'enfants	0,4
Mari n'a pas assez d'argent pour le ménage	1,9
Femme veut récupérer ses biens	1,8
Du point de vue du mari	
Mésentente entre mari et famille de la femme	6,8
Problèmes de santé du mari	0,5
Femme ne lui fait pas d'enfants	0,2
Mari trouve que la femme veut trop d'argent	0,2
Femme veut travailler/Travaille	0,4
Autre	13,9
Ne sait pas/Non déclaré	13,5
Total	100,0
Effectif	1 737

Les divorces ont trois principales causes : la mésentente entre la femme et la famille de son mari (20 %), le mariage sans consentement de la femme (16 %), et le non respect du contrat de mariage, polygamie ou infidélité conjugale du mari (14 %). D'autre part, le mariage précoce des femmes et le mariage avec un homme beaucoup plus âgé que la femmes sont également des raisons importantes de divorce (6 %). Enfin, dans 7 % des cas, la mésentente du mari avec la famille de la femme est à l'origine du divorce. Ainsi, globalement, plus du quart des divorces (27 %) sont dus à des problèmes de relation avec la famille du conjoint. Du fait de la faible prévalence de la polygamie dans la société mauritanienne, les raisons relatives à la polygamie ont été peu évoquées : mésentente entre épouses polygames (2 %) et le fait que la femme est négligée (2 %). Contrairement aux stéréotypes, les problèmes économiques dans le ménage sont rarement cités comme des raisons principales du divorce : 0,2% pour la femme qui veut trop d'argent et 0,2% pour la femme qui travaille/ ou veut travailler).

Par ailleurs, si chez les femmes actuellement divorcées (un seul divorce), la raison principale du divorce demeure la mésentente avec la famille du mari (23%), la deuxième

raison est l'infidélité conjugale du mari (17%). Le divorce en Mauritanie, quelque soit la raison, ne diminue pas la probabilité de remariage des femmes divorcées. Ainsi, on trouve que sur les 1 737 femmes qui ont divorcé au moins une fois, 1242 se sont remariées après au moins une fois, ce qui représente 71%.

A la lumière de l'analyse de l'évolution de la société Mauritanienne au cours des dernières décennies et comme l'a constaté Kebd (1994) : « l'exode rural et la sédentarisation des ces dernières années n'ont fait qu'accentuer une instabilité déjà largement entamée. ». Cette situation a favorisé le bouleversement des normes du mariage traditionnel où le poids de la famille est très présent. Au delà de la signification première des réponses directes avancées par les femmes, et en examinant, la première cause de divorce déclarée par les femmes (Mésentente entre femme et famille du mari), on remarque que cette réponse d'apparence superficielle, véhicule plusieurs connotations :

- Le conflit entre deux conceptions de la vie familiale où la femme cherche à se démarquer du mariage traditionnel où le poids des beaux-parents était dominateur et influent ;
- L'autonomie du jeune couple est souvent mal acceptée par les beaux-parents qui dans une société où le poids de la famille est encore présent; l'homme est considéré comme *un bien* pour sa famille et donc son accaparement par la femme est vu comme étant une spoliation;
- Même si les causes économiques ne sont pas évoquées directement, elles peuvent être comprises en filigrane car le conflit entre la femme et ses beauxparents est un conflit d'intérêts;
- La réalité de la vie urbaine se confronte avec les exigences d'une perception traditionnelle du mariage qui se faisait et se vivait dans un microcosme social limité en terme d'espace et de relations;
- Le mariage en dehors de la sphère familiale de plus en plus observé (recul de la consanguinité), renforce ce climat d'incompréhension entre la femme et ses beaux-parents.

Mahboubi (2001) trouve que la première cause du divorce, selon la réponse des enquêtées, est liée aux aspects matériels et aux parents (26,5%). L'aspect qualitatif de

l'étude cite « l'ingérence des parents et les conflits qui en découlent » comme la deuxième cause du divorce

Un autre aspect lié au divorce est l'ambiguïté de catégoriser ses causes. Ainsi, presque 14% des causes ont été classées dans la catégorie « Autres.». Cette ambiguïté a été confirmée par Mahboubi (2001) car les femmes déclarent que le divorce est un phénomène dont les causes n'obéissent à aucune règle.

Il est également important de souligner deux aspects liés à la difficulté de saisir les causes du divorce en utilisant les données d'une enquête rétrospective. Ainsi, les raisons du divorce ne sont pas saisies dans 13,5% des cas, soit pour des problèmes de mémoire (les femmes qui ont eu à divorcer plusieurs fois ont tendance à oublier les causes de leur premier divorce) ou soit pour des raisons d'intimité ne voudraient pas les déclarer.

3.3 Conséquences du divorce

Les données de l'EDSM ne permettent pas de quantifier les conséquences du divorce puisqu'il n'y a pas de variable sur le sujet au niveau du questionnaire. Nous avons tenté d'examiner le sujet suivant deux approches : la première consiste à étudier la situation des divorcées en rapport avec le statut du chef de ménages et la deuxième utilise une comparaison de l'état des femmes divorcées avec celui des femmes qui sont mariées.

- □ Par rapport à la première approche : selon l'EDSM, en Mauritanie, 28% des ménages sont dirigés par des femme. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (32%) qu'en milieu urbain (25%), du fait de la migration des hommes vers les villes. Or, les femmes chefs de ménages ne sont pas exclusivement des divorcées.
- □ Par rapport à la deuxième approche : les données sont obtenues par rapport à l'état matrimonial actuel, en comparant la situation des femmes actuellement divorcées avec celles actuellement mariées. Or, cet état ne reflète pas la situation réelle car

certaines femmes mariées au moment de l'Enquête étaient divorcées (15% des femmes non célibataires sont divorcées au moment de l'enquête, alors que 31% ont déclaré avoir divorcé au moins une fois).

L'une des principales conséquences du divorce est la dissolution de la structure du ménage qui fait que les enfants ne vivent pas avec leurs parents. Or l'examen de la situation des enfants selon les résultats de l'EDSM révèle que 27% des enfants ne vivent qu'avec leur mère et 4% ne vivent qu'avec leur père. D'autre part, 14% des enfants de moins de 15 ans ne vivent ni avec leur père, ni avec leur mère.

SECTION IV: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1 CONCLUSIONS:

A la lumière de ce qui précède et à l'issue de l'analyse des tableaux de l'EDSM, les principales conclusions suivantes ont pu être dégagées :

- Le mariage est une pratique universelle en Mauritanie puisqu'à l'âge de 45-49 ans, seulement 2% des femmes et 1% des hommes sont toujours célibataires ;
- Sur l'ensemble des femmes âgées de 15 à 49 ans moment de l'enquête, plus de la moitié (59 %) étaient mariées, les célibataires représentaient 28%, les divorcées 11% et les veuves 2%;
- Sur l'ensemble des femmes non célibataires (mariées, divorcées ou veuves),
 15% sont divorcées. Cette proportion enregistre une diminution par rapport aux résultats de l'ENMF de 1981 où la proportion était de 17%;
- La polygamie touche seulement 10% des femmes mariées ;
- Les femmes sans instruction sont beaucoup fréquemment en mariage polygame (18%) que celles de niveau d'instruction primaire (7%) et secondaire ou plus (6%);
- Chez les Soninké, plus d'une femme sur deux (55%) a au moins une coépouse, chez les Wolofs, c'est une femme sur trois (32%) et chez les Pulars 27% des femmes ont au moins une co-épouse;
- L'âge médian au premier mariage passe de 15,7 ans pour les femmes des générations anciennes (âgées de 40-44 ans à l'enquête) à 19 ans pour les femmes des générations récentes (âgées de 25-29 ans à l'enquête);
- En Mauritanie, les hommes se marient beaucoup plus tard que les femmes : L'âge médian est estimé à 26,5 ans ;
- Plus le niveau d'instruction est élevé, plus l'âge d'entrée en union est tardif : les femmes ayant une instruction secondaire ou plus (âge médian de 21,6 ans) se marient trois ans plus tard que les femmes ayant une instruction primaire (18,5 ans) et plus de cinq ans que celles sans instruction (15,9 ans);
- 31% des premiers mariages finissent par un divorce ;

- Le divorce en Mauritanie ne diminue pas la probabilité de remariage des femmes divorcées : 74% des femmes dont le premier mariage est rompu, sont parvenues à se remarier ;
- 25% des femmes mauritaniennes non célibataires se sont mariées plus d'une fois :
- La proportion la plus élevée de femmes qui ont eu plus d'un mariage se trouve au niveau de Nouakchott (40%);
- Le remariage est un phénomène plus présent dans la société arabe car 27% des femmes arabes déjà mariées se sont mariées plus d'une fois ;
- La durée du premier mariage en Mauritanie est courte puisque 60% des mariages finissent avant de fêter le cinquième anniversaire ;
- La durée écoulée entre la première dissolution et le remariage est assez courte, puisque trois femmes sur quatre attendent moins de 4 ans avant de se remarier ;
- Le remariage est une pratique plus répandue en milieu urbain qu'en milieu rural, car sur l'ensemble des femmes remariées, 63% sont urbaines ;
- Une nette diminution des cas où le mari a été choisi sans le consentement de la femme (plus de 14 % à partir de 40 ans ou plus contre 7 % seulement à 15-19 ans) ce qui témoigne d'une nette régression de cette pratique en Mauritanie;
- C'est à Nouakchott que l'avis de la femme est le moins fréquemment pris en compte dans le choix du mari puisque dans 18 % des cas le mari avait été choisi sans l'avis de la femme, contre 10 % dans les Autres Villes et 8 % en milieu rural;
- Le niveau d'instruction est fortement corrélé avec la participation au choix du mari : Ainsi, 73 % des femmes de niveau secondaire ou plus ont choisi leurs maris contre seulement 49 % des femmes de niveau coranique ;
- Du point de vue ethnique, c'est dans la société soninké que la femme participe le moins au choix de son mari (dans 29 % des cas, elle a choisi avec l'homme); à l'opposé, 73 % des femmes wolofs participent au choix de leur conjoint ;
- Seulement 32% des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées ont contractées des mariages avec des maris sans lien de parenté avec elles ;
- 26% des femmes qui ont eu un seul mariage et sont actuellement mariées, n'ont aucun lien de parenté avec leur mari actuel, tandis que chez celles qui ont eu un seul mariage et sont actuellement divorcées, 44% ont eu des maris sans

lien de parenté avec elles ;

- On trouve qu'en milieu rural 24% seulement des femmes n'ont pas de lien de parenté avec leur mari, contre 43% à Nouakchott et 42% dans les Autres villes;
- Le niveau d'instruction influence le lien de parenté avec le mari, ainsi les proportions les plus faibles des femmes qui n'ont pas de lien de parenté avec leur mari sont celles qui sont sans instruction (28%) et celles de niveau coranique (29%);
- Chez les Pular, le mariage est une question de famille car quatre femmes sur cinq sont mariées à des parents. Parmi les femmes wolof, 31% n'ont pas de lien de parenté avec leur mari;
- Les principales causes du divorces sont trois: la mésentente entre la femme et la famille de son mari (20 %), le mariage sans consentement de la femme (16 %), et le non respect du contrat de mariage, polygamie ou infidélité conjugale du mari (14 %).

4.2 **RECOMMANDATIONS**

Au vu des conclusions qui sont tirées à partir des analyses précédentes, nous allons formuler des éléments de recommandations pour mieux saisir l'ampleur du phénomène du divorce en vue de définir une politique cohérente pour l'atténuer. Les recommandations sont les suivantes :

- ✓ Amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil (mariages et divorces) pour mieux cerner l'évolution du phénomène;
- ✓ Promouvoir une politique de la famille qui développe chez les couples, le sentiment de responsabilité, de solidarité et de pérennité de l'union ;
- ✓ Favoriser et consolider les efforts menés par le Gouvernement en vue de la scolarisation des filles et de la déperdition scolaire pour cause du mariage (l'EDSM a montré que sur l'ensemble des filles âgées de 15 à 24 ans qui ont abandonné l'école, une fille sur cinq l'a fait pour des raisons liées au mariage :15% parce que elles se sont mariées, 2% pour cause de grossesse et 3% pour s'occuper des enfants).

- Au niveau secondaire, plus d'une jeune femme sur quatre (27%) quitte l'école pour se marier ou parce qu'elle est devenue enceinte ;
- ✓ Prévoir un module sur le divorce dans le cadre de la prochaine Enquête EDS ;
- ✓ Mener des campagnes de sensibilisation sur la position de l'Islam par rapport au divorce;
- ✓ Sensibiliser les populations sur les conséquences du divorce sur la femme et sur la stabilité de la famille ;
- ✓ Vulgariser le contenu du code de la famille en mettant l'accent sur les aspects suivants :
 - Droits et responsabilités des époux au regard du mariage ;
 - Responsabilités durant le mariage ;
 - Devoirs en cas de dissolution du mariage.

Références bibliographiques

- 1) Ministère Recensement Général de la Population (RGP) 1977:
- 2) Enquête Nationale Mauritanienne sur la Fécondité (ENMF) 1981:
- 3) Office National de la Statistique, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1988, Volume IV, 1997;
- 4) Office National de la Statistique et ORC Macro, Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie (EDSM- 2000-01), Rapport principal, 2001.
- 5) Direction de la Statistique, Enquête Nationale Mauritanienne sur la Santé de la Mère et de l'Enfant (ENMSME) 1990, Rapport principal, 1992 (En anglais);
- 6) Ould Mahboubi, Sidi Abdoullah, Etude qualitative sur les causes et conséquences du divorce en Mauritanie, Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine, Direction de la Famille et de l'Enfant, 2001 ;
- Ould Kebd, Abdellahi, Etude sur la nuptialité et la mobilité conjugale, Ministère du Plan, Direction des Ressources Humaines, 1994;
- 8) Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF), Loi sur le Code du Statut Personnel, 2001.

Annexe A: Tableaux d'analyse:

Tableau 1: État matrimonial

Répartition (en %) des femmes et des hommes par état matrimonial actuel, selon l'âge, EDSM M auritanie 2000-01

Groupe d'âges	Céliba- taire	M arié (e)	Veuve/ Veuf	Divorcé(e)	Total	Effectif				
	FEM M ES									
15-19	# 3	24,0	0,0	3,7	1 00,0	1 697				
20-24	39,6	50,9	0,4	9,1	1 00,0	1 467				
25 <i>-</i> 29	20,4	66,5	1,2	11,9	1 00,0	1 306				
30-34	6,7	75,7	1,7	15,9	1 00,0	1 191				
35 -3 9	3,9	83,1	2,0	11,0	1 00,0	833				
40-44	2,0	73,7	4,6	1 9,7	1 00,0	774				
45 -49	2,0	76,6	1 0,7	1 0,7	1 00,0	459				
Ensem ble	28,6	58,8	1,9	10,8	1 00,0	7 728				
		но	M M ES							
15-19	99,5	0,5	0,0	0,0	1 00,0	494				
20-24	91 ,9	7,1	0,0	1,0	1 00,0	319				
25 <i>-</i> 29	60,3	36,2	0,4	3,2	1 00,0	299				
30-34	23,4	71,6	0,2	4,8	1 00,0	258				
35-39	13,1	84,4	0,0	2,5	1 00,0	227				
40-44	4,0	92,7	1,5	1,8	1 00,0	249				
45 -49	0,9	96,7	0,0	2,4	1 00,0	140				
50-54	1,5	94,7	3,7	0,0	1 00,0	133				
55-59	0,0	96,9	0,3	2,8	1 00,0	71				
Ensem ble	48,8	48,9	0,5	1,9	1 00,0	2 191				

Tableau 2: Nombre d'épouses et de co-épouses

Répartition (en %) des femmes et des hommes actuellement mariés par nombre d'épouses ou de co-épouses, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

				Femme	s			Но	m m e s	
	 Pas de	Non	nbre de			Effectif de	Nor	mbre de f	 iemmes	 Effecti
•	co-épouse					femmes	1	2 ou +	Total d'I	
 Groupe d'âges										
15-19	95,2	2.4	2.1	0,2	100.0	408	*	*	*	2
20-24	,	4,2	,	,	100,0	747	*	*	*	23
25-29		4,4	2,2	0,7	100,0	869	97,1	2,9	100,0	108
30-34	86,5	8,6	4,6	0,4	100,0	902	98,1	1,9	100,0	185
35-39	85,1	8,7	5,5	0,6	100,0	692	93,2	6,9	100,0	192
40-44	82,9	9,3	7,5	0,4	100,0	571	93,2	6,8	100,0	231
45-49	81,3	9,3	8,6	0,8	100,0	352	93,1	6,9	100,0	136
50-54	NA	ΝÁ	ΝA	ΝÁ	ΝÁ	NA	88,8	11 ,2	100,0	126
55-59	NA	NA	NA	NA	NA	NA	91,3	8,7	100,0	69
Milieu de résidence	,									
Nouakchott	88,1	6,9	4,4	0,6	100,0	1 131	91,4	8,6	100,0	374
Autres villes	90,3	5,4	3,9	0,4	100,0	710	94,5	5,5	100,0	150
Ensemble urbain	88,9	6,3	4,2	0,5	100,0	1 841	92,3	7,7	100,0	524
Rural	88,0	6,9	4,6	0,5	100,0	2 700	95,2	4,8	100 ,0	547
Zone										
Nouakchott	88,1	6.9	4,4	0,6	100.0	1 131	91.4	8.6	100,0	374
Sud- Est	94,4	2,4	2,4	0,7	100,0	920	,	0,7	100,0	
Fleuve		11,0	7,1	,	100,0	1 701	,	,	100,0	
Nord	,	2,0	2,0	0,6	100,0	343	,	*	100,0	
Centre	,	1,5	0,5	0,7	100,0		100,0		100 ,0	
Niveau d'instructio	n									
Aucun	81,1	11,0	7,5	0,4	100,0	1 740	91.1	9,0	100,0	305
Coranique seulement	,	3,6	2,7	0,7	,	1 374	,	,	100,0	
Primaire	,	4,8	2,2	0,4	100,0	976	,	5,2	100,0	
Secondaire ou plus		3,4	3,3	0,3	100,0	451	,	,	100,0	
Ensemble	88,4	6,7	4,5	0,5	100,0	4 541	93,8	6,2	100,0	1 07

NA = Non applicable

^{*}Basé sur moins de 25 cas non pondérés

⁽⁾ Basé sur 25-49 cas non pondérés

Tableau 3 : Âge médian au premier mariage

Âge médian au premier mariage des femmes de 25-49 ans et des hommes de 30-59 ans, par âge actuel, selon certaines caractéristiques socio démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

		G	Femmes de _ 25-49				
	25 -29	30 -34		40 -44	45+	ans	ans
 Milieu de résidence							
Nouakchott	20,6	17,3	16,8	14,7	15,9	17,4	27,4
Autres villes	19,7	17,9	16,7	15,8	16,4	17,6	27,6
Ensemble urbain							
Rural	18 ,1	16,4	16,6	16,0	16,3	16,8	25,5
Zone							
Nouakchott	20,6	17,3	16,8	14,7	15,9	17,4	27,4
Sud-Est		17,8					
Fleuve	17,2	15,8	16,3	15,6	16,4	16,1	25,5
Nord						16,7	27,3
Centre	19,8	17,9	15 ,8	16,3	15,4	17,2	25,7
Niveau d'instruction							
Aucun	16.7	16.0	15.6	15.5	16.0	15,9	25.4
Coranique seulement	,	16,5		,	,	16,7	,
Primaire	*					18,5	
Secondaire ou plus	,					21,6	
Ensemble des femmes	,	*	,	*	,	17,1	
 Ensemble des hommes						NA	

Note : L'âge médian n'est pas calculé pour les femmes et les hommes de 15-19 ans parce que certains d'entre eux peuvent encore se marier avant d'atteindre 20 ans.

NA = Non applicable

a Non calculé parce que moins de 50 % des femmes ou des hommes du groupe d'âges x, x+4 sont mariés à

Tableau 4 : Âge au premier mariage

Pourcentage de femmes qui étaient déjà mariées pour la première fois aux âges exacts 15, 18, 20, 22 et 25 ans, pourcentage d'hommes qui étaient déjà déjà mariés pour la première fois aux âges 20, 22, 25, 28 et 30 ans, et âge médian au premier mariage, par âge actuel, EDSM Mauritanie 2000-01

_	_	_	_	

FEMMES

		Pource	ntage déja	Pour-	Âge			
		pour la 1 ^{èr}	e fois à l'âç	centage		médian		
Groupe						jamais		au l ^{er}
d'âges	15	18	20	22	25	mariées	Effectif	mariage
15 -19	13,4	NA	NA	NA	NA	72,3	1 697	а
20 -24	20,8	37,2	49,7	NA	NA	39,6	1 467	а
25 -29	25,6	43,6	55,9	63,8	74,9	20,4	1 306	19,0
30 -34	32,7	57,1	67,5	77,6	85,5	6,7	1 191	16,9
35 -39	30,3	59,0	71,2	78,0	85,6	3,9	833	16,6
40 -44	41,6	63,5	73,9	82,6	89,1	2,0	774	15,7
45 -49	36,0	58,8	70,7	80,0	88,2	2,0	459	16,2
20-49	29,3	50,5	62,2	70,4	77,8	16,3	6 030	17,9
25-49	32,1	54,8	66,3	74,8	83,4	8,84 563	17,1	

HOMMES

 Groupe		Pource pour la 1 ^{ère}	ntage déj 'fois à l'âg	Pour- centage jamais	Âge médian au l ^{er}			
d'âges	20	22	25	28	30	mariés	Effectif	mariage
25 -29	5,8	11 ,4	25,1	NA	NA	60,3	299	а
30 -34	13,6	27,5	38,1	55,9	64,7	23,4	258	27,1
35 -39	14,1	23,3	37,8	56,9	66,5	13,1	227	27,2
40 -44	15,0	25,3	44,9	57,6	66,9	4,0	249	26,4
45 -49	8,7	16,3	39,7	55,4	66,5	0,9	140	27,1
50-54	14,1	25,0	43,0	68,0	75,8	1,5	133	25,4
55-59	6,8	22,0	46,6	64,7	74,0	0,0	71	25,3
30-59	13 ,0	24,0	41,0	58,5	67,8	9,6	1 079	26,5

NA = Non Applicable

ľâge x.

^a Non calculé parce que moins de 50 % des femmes ou des hommes du groupe d'âges x, x+4 sont mariés à

Tableau 5: Nombre de mariages

Répartition (en %) des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées par nombre de mariages, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

Caractéristique	1	2	3	4	5 ou +	Total ¹	Effectif
 Groupe d'âges							
15-19	96,3	3,7	0,0	0,0	0,0	100,0	471
20-24	88,9	9,9	0,6	0,2	0,0	100,0	886
25-29	78,7	17,4	2,9	0,6	0,1	100,0	1 040
30-34	69,1	21,1	6,4	2,5	0,8	100,0	1 111
35-39	66,7	23,7	7,8	1,1	0,5	100,0	800
40-44	63,0	20,8	9,9	2,6	3,8	100,0	759
45-49	68,2	21,3	5,5	3,7	1,3	100,0	450
État matrimonia	ıl						
actuel	78.1	16,2	4,0	1,0	0.5	100,0	4 541
Mariée	73.8	20.9	2,4	1,8	1,1	100,0	144
Veuve	59.5	24.1	10 ,0	3.8	2.7	100.0	833
Divorcée	, .	,.	, -	- ,-	- ,.	, .	
Milieu d	e 60,6	24.1	10 ,3	2,5	2,3	100,0	1 494
résidence	69.4	21,6	5,3	2,2	1,4	100,0	912
Nouakchott	63.9	23,1	8,4	2,4	2,0	100,0	2 406
Autres villes	83.8	13 ,1	2.2	0.7	0.0	100,0	
Ensemble urbain	03,0	15 ,1	٠,٤	0,1	0,0	100,0	3 111
Rural							
	60,6	24,1	10,3	2,5	2,3	100,0	1 494
Zone	80,4	15,9	3,0	0,5	0,2	100,0	1 097
Nouakchott	85,1	13,0	1,4	0,5	0,1	100,0	1 926
Sud-Est	64,8	20,7	8,0	4,1	2,3	100,0	446
Fleuve	77,7	15,9	3,8	1,8	0,1	100,0	555
Nord							
Centre							
divesu	78,3	15 ,6	4,0	1,1	0,8	100,0	2 006
Niveau	70,8	19 ,8	6,3	1,9	1,1	100,0	1 729
d'instruction	74,9	17,3	5,0	1,6	1,1	100,0	1 218
Aucun	77.7	17 ,3	3,6	1,3	0,1	100,0	564
Coranique seulement	,	,-	- /-	,-	,	, .	
Primaire	75,1	17.5	4,9	1,5	0,9	100,0	5 517
Secondaire ou plus	, .	,-	.,,	. , , ,	٠,٠	,5	3 311

Ensemble

 $[\]overline{\begin{subarray}{c} 1\ Y\ compris\ les\ non\ déterminés \end{subarray}}$

Tableau 6 : Durée du mariage

Répartition (en %) des femmes mariées une seule fois et actuellement veuves ou divorcées, et des femmes mariées plusieurs fois selon la durée de leur (premier) mariage et, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

		1	Durée du	(premier) mariage	e :			
 Caractéristique	<6 mois	6-11 mois	12-23 mois	2-4 ans	5-9 ans	10 ans ou +	ND	 Total	Effectif
Groupe d'âges									
15-19	15,2	8,8	20,8	48,5	4,2	0,0	2,5	100,0	73
20-24	7,6	7,5	17,9	43,1	7,4	2,7	3,8	100,0	212
25-29	6,1	4,0	17,9	40,4	22,4	5,3	3,8	100,0	341
30-34	6,3	4,0	14,6	36,9	25,1	11,1	2,0	100,0	469
35-39	5,8	4,8	13,1	29,3	24,7	19,2	3,0	100,0	320
40-44	4,1	2,2	7,7	30,1	26,6	26,3	3,1	100,0	364
45-49	2,4	2,3	8,0	24,7	25,8	35,0	1,9	100,0	194
Itat matrimonial									
ictuel	5,9	4,7	15,4	36,7	24,4	10,3	2,6	100,0	997
Mariée	2,2	2,0	5,2	14,3	26,3	48,5	1,5	100,0	144
Veuve	6,4	4,0	12,9	36,3	21,5	15,5	3,4	100,0	833
Divorcée	٠,.	.,0	, , ,	30,3	2.,5	.3,3	٥, ٠	,.	000
ssue du mariage									
Un seul mariage :	0,0	1,4	3,0	8,3	26,9	58,3	2,0	100,0	106
-actuellement veuve									495
 actuellement 	5,3	4,4	12,7	32,8	22,7	19,0	3,2	100,0	495
vorcée	3,0	0,6	3,3	20,1	32,3	39,2	1,5	100,0	117
Plusieurs mariages :	7,0	4.8	16,2	40,1	22,9	8,1	0,8	100,0	1 213
-1 ^{er} fini en veuvage	7,0	4,0	10,2	40,1	22,5	0,1	0,0	100,0	1 213
-1 ^{er} fini en divorce									
	8,8	5,5	17,9	31,4	22,1	12,2	2,2	100,0	754
lilieu de résidence	4,5	7,0	11,9	38,7	18.6	15,2	4,1	100,0	401
Nouakchott	7,3	6,0	15,8	33,9	20,9	13,2	2,8	100,0	1 155
Autres villes	3,9	1,6	10,5	36,3	26,7	18,1	3,0	100,0	818
Ensemble urbain	- ,-	, -	7-	/ -	- /	- /	- /	,	
Rural									
one	8,8	5,5	17,9	31,4	22,1	12,2	2,2	100,0	754
	4,0	1,1	10,0	43,9	26,6	12,3	2,0	100,0	340
Nouakchott	3,0	2,4	11,2	28,7	27,4	24,1	3,1	100,0	460
Sud-Est	8,3	10,0	13,7	40,7	13,8	9,0	4,5	100,0	213
Fleuve	2,0	2,7	9,1	40,7	22,9	17,8	4,8	100,0	206
Nord	,	*	,	*	,	*	,	,	
Centre									
liveau	3,6	2,6	12,9	29,6	26,0	22,5	2,8	100,0	604
l'instruction	5,1	2,5	11 ,1	36,0	25,0	17,6	2,8	100,0	704
Aucun	9,1	6,2	15,0	41,2	19,1	5,8	3,6	100,0	455
Coranique seulement	8,0	10,3	20,8	33,0	19,2	6,9	1,7	100,0	209
Primaire									
Secondaire ou plus	5,9	4,2	13,6	34,9	23,3	15,2	2,9	100,0	1 973
Secondanie od pids	-	•		•	•	•	•	•	

Ensemble 1

Ty compris 43 cas pour lesquels l=issue du premier mariage est non déterminée.

Tableau 7: Durée écoulée entre le (premier) veuvage ou divorce et le remariage

Répartition (en %) des femmes mariées plusieurs fois selon la durée écoulée entre leur (premier) veuvage ou divorce et leur remariage, selon certaines caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

Durée entre le (premier) veuvage/divorce et le remariage : < 6 6-11 12-23 2-4 5-9 10 ans Caractéristique mois mois mois ans ans ou + ______ _____ Groupe d'âges * * * * * * *17 15-19 28,7 33,8 21,6 5,4 7.5 0.0 3.0 100.0 9.8 20-24 222 11,4 2,9 7,2 19,3 36,8 19,0 100,0 25-29 3,5 3,6 1,4 7.9 29,8 35,4 20.2 1,8 100.0 344 30-34 19,5 8,8 6.2 15,9 40,3 6.9 2.4 100,0 266 35-39 12,1 5,2 20,7 35,4 17,4 5,5 3,7 100,0 281 40-44 13,9 3,5 18,3 37,1 16,4 3,9 100,0 143 6.9 45-49 $\mathbf{matrimonial}_{\ 10\ ,9}$ État 5,5 21,6 37,9 17,6 4,2 2,4 100,0 997 actuel (31,0) (5,4)(6,9) (33,6) (12,9)(4,8)(100,0) (5.4)38 Mariée 26,0 32,4 9,9 4,4 19,3 3,8 4,2 100,0 338 Veuve Divorcée 26,5 35,3 9,8 2.6 19.1 4.4 2.2 100.0 117 22,4 37,3 100,0 premier 11,6 18.3 0.8 1 213 5,7 4,0 Issue du mariage Veuvage 10,7 5,3 21,1 40,0 17,0 3,4 2,5 100,0 589 Divorce 12,2 4,9 21,2 34,8 18,8 3,8 4,2 100,0 279 11,2 5,2 21,1 38,3 17,6 3,6 3,0 100,0 868 Milieu de résidence 11,2 5,3 24,3 33,2 18,3 5,1 2,6 100,0 Nouakchott Autres villes Ensemble urbain 10.7 5,3 21,1 40,0 17.0 3.4 2.5 100.0 589 Rural 8.8 4.9 23,4 29,7 25.4 5,1 2,7 100,0 215 5,2 26,2 34,8 12,6 13.7 5,2 2.4 100,0 288 Zone 19,9 3,2 15,2 5,6 20,2 32,8 3,2 100,0 157 5,0 19,9 39,8 18.6 100.0 124 Nouakchott 6,7 4.3 5,6 Sud-Est Fleuve 11,6 4,7 23,8 34,8 18,9 4,0 2,1 100,0 436 Nord 11,8 5,8 21,9 36,7 14,9 4,8 4,1 100,0 506 Centre 10,9 4,1 20,4 39,5 19,5 2,8 2.8 100,0 305 Niveau d'instruction 8,0 7.7 23,2 33,5 22,1 5.0 0,5 100,0 126 11,2 5,2 22,3 36,4 17,9 4,1 2,9 100,0 1 372 Coranique seulement

Ensemble 1

Secondaire ou plus

Primaire

¹ Y compris 43 cas pour lesquels l=issue du premier mariage est non déterminée

^{*}Basé sur moins de 25 cas non pondérés

⁽⁾ Basé sur 25-49 cas non pondérés

Tableau 8: Choix du mari

Répartition (en %) des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées selon leur niveau de participation dans le choix de leur mari, par caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

-				Personne	qui a choi	si le mari :					
		Enquêtée :			ı'un d'aut ée était d	re (mais 'accord):	Quelqu l'enquêtée i	'un d'aut n'était pa			
Caractéristiq ue	Seule	et le mari ensemble	et quelq u'un d'autre	Famille de l'enquêtée	Mari ousa famille	Quelqu'un d'autre	Famille de l'enquêtée	Mari ousa famille	Quelqu'un d'autre	Total ¹	Effectif
Groupe d'àges											
15-19	4,7	30,2	0,5	28,0	8,6	0,2	6,2	1,0	0,2	1 00,0	471
20-24	30,3	29,9	0,5	22,1	6,8	0,0	8,3	1,1	0,2	1 00,0	886
25-29	26,7	35,9	0,7	20,1	7,5	0,5	6,9	1,2	0,2	1 00,0	1 040
30-34	27,5	28,3	1 ,0	24,9	5,7	0,7	10,0	1,4	0,2	1 00,0	1 111
35-39	25,8	28,4	0,7	25,0	8,2	0,2	9,9	1,6	0,1	1 00,0	800
40-44	22,8	24,6	0,9	28,9	6,8	1,0	11,9	2,3	0,2	1 00,0	759
45-49	24,9	20,1	1,4	30,5	7,5	0,3	11,6	2,0	0,9	1 00,0	450
État matrimonial actuel											
Mariée	26,3	29,6	0,8	25,5	7,5	0,4	7,9	1,3	0,2	1 00,0	4 541
Veuve	25,9	26,8	1,6	30,7	2,5	0,6	10,5	0,2	1,1	1 00,0	144
Divorcée	27,3	26,4	0,5	20,2	5,8	0,8	15,7	2,6	0,4	1 00,0	833
ssue du mariage											
Un seul mariage :											
-to ujo urs mariée	28,6	32,3	0,9	24,8	8,4	0,3	3,2	0,8	0,2	1 00,0	3 54 4
-actuellem ent veuve	29.6	27,8	0,6	31.4	3,1	0.9	6.6	0.0	0.0	1 00,0	106
-actuellement divorcée	33,6	30,9	0,4	17,0	5,4	0,6	8,7	2,2	0,5	1 00,0	495
Plusieurs mariages :	,-	,-	- • •	,-	-,.	-,-	-,-	-,-	- 1-	,-	
-1 er fini en veuvage	17,3	17,3	0,0	42.0	4,6	0.0	17,0	1.0	0.0	1 00.0	116
-1 er fini en divorce	17,3	20,4	0,6	26,0	4,8	1,0	25,8	3,3	0,3	1 00,0	1 209
d ilieu de résidence											
Nouakchott	35,8	20,3	1,1	16,9	6,8	0,4	15,0	2,9	0,3	1 00,0	1 494
		-	-	•		-	•		-		
Autres villes	28,3	35,2	0,7	20,1	4,9	0,5	9,0	0,6	0,1	1 00,0	91 2
Ensemble urbain	33,0	26,0	1,0	18,2	6,1	0,4	12,7	2,0	0,2	1 00,0	2 40 6
Rural	21,4	31 ,4	0,7	30,0	7,9	0,5	6,5	1,1	0,3	1 00,0	3 11 1
Zone											
Nouakchott	35,8	20,3	1,1	16,9	6,8	0,4	15,0	2,9	0,3	1 00,0	1 494
Sud-Est	10,9	45,7	1,6	23,3	10,2	0,5	6,1	1,0	0,4	1 00,0	1 097
Fleuve	28,6	25,2	0,2	32,1	5,8	0,4	6,8	0,3	0,0	1 00,0	1 926
Nord	29,0	25,6	0,6	24,3	6,3	0,5	11,9	1,1	0,4	1 00,0	446
Centre	22,6	35,4	0,7	24,1	7,1	0,9	5,8	2,9	0,4	1 00,0	555
liveau d'instruction											
Aucun	29,4	24,8	0,9	29,9	5,7	0,3	7,2	1,0	0,1	1 00,0	2 00 6
Coran ique seu lement	17,1	31,1	1,1	25,1	10,3	0,8	11,9	2,1	0,4	1 00,0	1 729
Primaire	28,7	31,4	0,5	22,3	5,8	0,6	8,6	1,7	0,3	1 00,0	1 21 8
Secondaire ou plus	40,0	32,5	0,2	11,5	5,1	0,0	8,9	1,0	0,3	1 00,0	564
Ensemble ²	26,5	29,0	0,8	24,8	7,1	0,5	9,2	1,5	0,3	1 00,0	5 51 7

Y compris les non déterminés
 Y compris 46 cas pour lesquels le nombre et/ou l'issue du mariage sont non déterminés

Tableau 9 Consanguinité

Répartition (en %) des femmes actuellement mariées, veuves ou divorcées selon leur niveau de parenté avec leur mari, par caractéristiques socio-démographiques, EDSM Mauritanie 2000-01

		direct :		éloigné :	_				
Caractéristique	Paternel	Maternel	Paternel	Maternel	Autre parent	Sans parenté	Total ¹	Effectif	
Groupe d'âges									
15 -19	34,7	15,3	8.5	6,3	7,2	28,0	100,0	471	
20 -24	31,2	13,3	10,2	6,3	7,0	32,1	100,0	886	
25 -29	30,7	13,5	9,2	6,5	7,5	32,5	100,0	1 040	
30 -34	29,5	10,2	10,5	4,3	9,3	35,9	100,0	1 111	
35 - 39	31,4	12,5	10,9	5,8	6,6	32,2	100,0	800	
40 -44	29,3	8,1	14,6	6,3	9,8	31,0	100,0	759	
45 -49	35,9	9,6	13,7	5,7	7,0	27,6	100,0	450	
État matrimon	ial								
actuel	32,6	12,5	10,5	6,2	7,7	30,2	100,0	4 541	
Mariée	32,2	10,2	14,4	5,5	12,6	25,2	100,0	144	
Veuve	23,5	8,1	12,4	4,0	7,9	43,7	100	,0 833	
Divorcée									
Issue du mariage									
Un seul mariage :	35,0	13 ,1	10,5	6,9	7,7	26,4	100,	0 3 544	
-toujours mariée	37,8	11,9	13,4	6,2	11,6	19,1	100,	0 106	
-actuellement veuve	24,1	8,1	10,5	4,4	8,2	44,2	100,	0 495	
-actuellement divorcée									
Plusieurs mariages :	18,3	15,3	13,6	4,6	6,7	41,2	100	,0 116	
-1 ^{er} fini en veuvage -1 ^{er} fini en divorce	23,5	9,2	11,9	3,1	7,6	44,3	100	,0 1 209	
Milieu de résidence	25,9	9,4	9,8	4,4	7,4	42,6	100,	0 1 494	
Nouakchott	24,0	11,0	12,0	4,9	5,9	41,9			
Autres villes	25,2	10,0	10,6	4,6	6,			100,0 2	
Ensemble urbain	406								
Rural	35,9	13 ,1	11,1	6,8	8,7	24,1	100	,0 3 111	
Zone									
Nouakchott	25,9	9,4	9,8	4,4	7,4	42,6	100,	0 1 494	
Sud-Est	29,8	10,7	8,4	7,5	8,0	35,2	100,	0 1 097	
Fleuve	36,5	14,8	10,6	6,8	7,5	23,4	100,	0 1 926	
Nord	25,3	11,8	15,3	5,3	6,6	35,4	100,	0 446	
Centre	34,6	9,3	16,5	3,5	11,2	24,8	100,	0 555	
Niveau d'instruction									
Aucun	33,3	14,7	10,0	4,0	9,5	28,2	100	,0 2 006	
Coranique seulement	33,1	10,2	11,5	7,7	7,7	29,1	100,	0 1 729	
Primaire	26,4	9,5	11,7	6,2	6,5	39,6	100		
Secondaire ou plus	28,4	10,5	10,7	5,5	5,6	38,8	100	,0 564	
Ensemble ²	31,2	11 ,7	10,9	5,8	7,9	32,1	100	,0 5 517	

 $^{^{2}}$ Y compris 46 cas pour lesquels le nombre et/ou l=issue du mariage sont non déterminés

ANNEXE B: QUESTIONNAIRE:

120	Êtes-vous actuellement célibataire,	mariée, veuve ou divorcée?	CÉLIBATAIRE1	–≽235
			MARIÉE2	
			VEUVE3]
			DIVORCÉE4	 ≻126
121	Est-ce que votre mari a d'autres fer	nmes en plus de vous-même?	OUI1	
			NON2	-≻124
122	Combien d'autres femmes a-t-il?		NOMBRE	
			NE SAIT PAS8	-≻124
123	Quel est votre rang d'épouse, c'est- seconde, épouse?	à-dire êtes-vous la première,	RANG	
124	Est-ce que votre mari vit actuelleme	ent avec vous, ou vit-il ailleurs?	VIT AVEC ELLE1	
			VIT AILLEURS2	
125	ENREGISTRER LE NOM DU MAR LA FEUILLE MÉNAGE. S'IL N'EST	I ET SON NUMÉRO DE LIGNE DE PAS LISTÉ DANS LE MÉNAGE,	NOM	
	ENREGISTRER >00'.		No DE LIGNE DU QUESTIONNAIRE MÉNAGE	
126	Combien de fois avez-vous été mar	riée?	NOMBRE DE FOIS	
127	VÉRIFIER 126: UN SEUL MARIAGE En quel mois et quelle année vous êtes-vous mariée?	2 MARIAGES OU PLUS Maintenant, nous allons parler de votre premier mari. En quel mois et quelle année vous êtes-vous mariée avec lui?	MOIS	->129
128	Quel âge aviez-vous lorsque vous v		ÂGE	
129	VÉRIFIER 126: UN SEUL MARIAGE Quand vous vous êtes mariée, y- avait-il un lien de parenté entre vous et votre mari?	2 MARIAGES OU PLUS Y-avait-il un lien de parenté entre vous et votre premier mari?	OUI, COUSIN DIRECT PATERNEL11 OUI, COUSIN DIRECT MATERNEL12 OUI, COUSIN ÉLOIGNÉ PATERNEL21 OUI, COUSIN ÉLOIGNÉ MATERNEL22 OUI, AUTRE PARENT	
400	SI OUI: Quel lien de parenté?	SI OUI: Quel lien de parenté?		_
130	VÉRIFIER 126: UN SEUL MARIAGE Qui a choisi votre mari?	2 MARIAGES OU PLUS Qui a choisi votre premier mari?	ENQUÊTÉE A CHOISI	->132
			MARI OU SA FAMILLE A CHOISI5 QUELQU'UN D'AUTRE A CHOISI6	
131	VÉRIFIER 126: UN SEUL MARIAGE Lorsqu'on a choisi votre mari, estce que vous êtiez d'accord pour vous marier avec cet homme?	2 MARIAGES OU PLUS Lorsqu'on a choisi votre premier mari, est-ce que vous êtiez d'accord pour vous marier avec	OUI1 NON2	

	cet homme?		
132	VÉRIFIER 126: UN SEUL MARIAGE 2 MARIAGES	S OU PLUS	. 400
-	VÉRIFIER 120:		–≽138
133		ELLEMENT MARIÉE	–≽145
134	VÉRIFIER 120: VEUVAGE En quel mois et quelle année êtesvous devenue veuve? VÉRIFIER 120: VEUVAGE Combien de temps après vous être mariée êtes-vous devenue veuve? Combien de temps après vous être mariée avez-vous divorcé?	MOIS	
136	VÉRIFIER 120: ACTUELLEMENT DIVORCÉE	ELLEMENT VEUVE	->145
	, ,		
137	Quelle a été la principale raison de votre divorce?	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	->145
138	Comment s'est terminé votre premier mariage, par un veuvage ou par un divorce?	VEUVAGE1 DIVORCE	
	VÉRIFIER 138:	[
	VLINI ILIN 130.		

139			MOIS	
	VEUVAGE ├──İ	DIVORCE		
	Francis et avelle ennée êtes	<u> </u>	NE SAIT PAS LE MOIS98	
	En quel mois et quelle année êtes- vous devenue veuve de votre	En quel mois et quelle année	ANNÉE	
	premier mari?	avez-vous divorcé de votre	ANNEE	
		premier mari?	NE SAIT PAS L'ANNÉE9998	
440	\ \(\forall \ \forall \ \forall \ \ \forall \forall \ orall \ orall \forall \ \forall \			
140	VÉRIFIER 138:	DIVORCE	SEMAINES1	
	VEUVAGE -	DIVORCE	SEIVIAIIVES	
	Ä	*	MOIS2	
	Combien de temps après vous	Combien de temps après vous	 	
	être mariée êtes-vous devenue veuve de votre premier mari?	être mariée avez-vous divorcé de votre premier mari?	ANNÉES3	
	veuve de votre premier man:	votre premier man:		
141	En quel mois et quelle année vous	êtes-vous mariée pour la seconde	MOIS	
	fois?	otos rous manos pour la soconas	MOIS	
			NE SAIT PAS LE MOIS98	
			ANNÉE	
			NE SAIT PAS L'ANNÉE9998	
	,		INL SAIT FAS LAINNEE9990	
142	VÉRIFIER 138:	DIV (0.D.0.E	OFMANUES 4	
	VEUVAGE -	DIVORCE	SEMAINES1	
	A A A A A A A A A A A A A A A A A A A	*	MOIS2	
	Combien de temps après être	Combien de temps après avoir		
	devenue veuve de votre premier	divorcé de votre premier mari	ANNÉES3	
	mari vous êtes-vous mariée pour la seconde fois?	vous êtes-vous mariée pour la seconde fois?		
	14 00001140 1010 1			
143	VÉRIFIER 138:			
	DIVORCÉE		VEUVE DU -	
	DU 1ER MARI		1ER MARI	–≻145
				1
		*		,
144	Quelle est la raison principale pour	laquelle vous avez divorcé de votre	DU POINT DE VUE DE LA FEMME	7
144		*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT	7
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME11 MARIAGE PRÉCOCE/FEMME JEUNE MARIÉE À UN HOMME ÂGÉ12	7
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME11 MARIAGE PRÉCOCE/FEMME JEUNE MARIÉE À UN HOMME ÂGÉ12 MARI N'APAS RESPECTÉ LE	7,10
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME11 MARIAGE PRÉCOCE/FEMME JEUNE MARIÉE À UN HOMME ÂGÉ12 MARI N'APAS RESPECTÉ LE CONTRAT DE MARIAGE/IL	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME11 MARIAGE PRÉCOCE/FEMME JEUNE MARIÉE À UN HOMME ÂGÉ12 MARI N'APAS RESPECTÉ LE	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	
144	Quelle est la raison principale pour	*	DU POINT DE VUE DE LA FEMME MARIAGE SANS CONSENTEMENT DE LA FEMME	